

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le trois novembre deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le dix novembre, à dix-sept heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina NEGRONI.

Membres : 4

N°2022/19

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	FRIMIGACCI Lucie
POGGI Dominique	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Création emplois remplacements de deux agentes temporairement indisponibles.

Vu l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de procéder au remplacement de deux agentes, qui seront temporairement indisponibles, entre le 14 novembre 2022 et le 17 novembre 2022. Les agents effectuant ce remplacement travailleront du lundi au jeudi, de 08h30 à 17h30.

L'un des emplois créés correspondra au grade d'infirmier territorial en soins généraux, l'autre au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Les agents ainsi recrutés seront chargés de diriger l'établissement, de surveiller les enfants qui leur seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la création d'un emploi correspondant au grade d'infirmier territorial en soins généraux, et d'un emploi correspondant au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, entre le 14 novembre 2022 et le 17 novembre 2022, afin de remplacer deux agentes temporairement indisponibles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour 3.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI



Numéros d'ordre des délibérations votées au cours de la séance :

- Délibération n°2022/17 Création d'un emploi afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- Délibération n°2022/18 Décision modificative n°3 (feuillet annexe : détail de la décision modificative).
- Délibération n°2022/19 Création emplois remplacements de deux agentes temporairement indisponibles.

Liste des membres présents : NEGRONI Vannina ; FRIMIGACCI Lucie ; POGGI Dominique